

REFERENCE: EC/DESA/GGIM (4) CORR. 1

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments aux représentants permanents des États Membres et aux observateurs permanents des États non membres auprès de l'Organisation et a l'honneur d'inviter leurs gouvernements respectifs à désigner un expert ou plusieurs experts en vue de la quatrième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui se tiendra au Siège de l'Organisation, à New York, du 6 au 8 août 2014. L'ordre du jour provisoire de la session sera publié sous la cote E/C.20/2014/1.

La présente invitation fait suite à la résolution 2013/264 que le Conseil économique et social a adoptée à sa 54e séance plénière, le 16 décembre 2013. La participation des experts est à la charge des gouvernements.

Le Comité d'experts a été créé pour offrir un espace de coordination et de dialogue entre les États Membres, ainsi qu'entre ceux-ci et les organisations internationales compétentes, sur toutes les questions relative à la gestion de l'information géospatiale. Il vise à promouvoir et à mettre au point des politiques, méthodes, mécanismes et codes de bonnes pratiques communs sur le plan mondial et à faciliter la comparaison entre données et services géospatiaux. Dans le mandat approuvé par le Conseil économique et social, il est demandé aux États Membres de désigner des experts ayant des connaissances spécialisées dans les domaines, interdépendants, de la géodésie, de la géographie, de la cartographie, de la télédétection, des systèmes d'information géographique terrestre et maritime et de la protection de l'environnement.

Pour faciliter les préparatifs de la session du Comité, le Secrétaire général apprécierait de recevoir dans les meilleurs délais les noms des experts désignés par leur gouvernement et d'autres renseignements les concernant. Le Secrétaire général saisit cette occasion pour inviter les gouvernements qui souhaitent présenter un rapport de pays à le faire conformément aux procédures énoncées dans le document E/C.20/2014/INF/1. Pour de plus amples informations, prière de se reporter au site Web du Comité, à l'adresse suivante: [http://ggim.un.org/ggim\\_committee.html](http://ggim.un.org/ggim_committee.html).

Le 7 mai 2014

T. C. H.